

Mme Marie-Paule DHAINAUT
5 rue du Moulin
59246 MONS-EN-PEVELE

Phalempin, le 29 janvier 2013

N/réf: TL/LF/290193/Dhainaut/3693

Chère

Madame,

C'est avec la plus grande attention que j'ai pris connaissance de votre courrier relatif à l'application de la loi n° 2010-2 du 5 janvier 2010 relative à la reconnaissance et à l'indemnisation des victimes des essais nucléaires français.

Compte tenu de la nature et de la portée de la problématique que vous exposez, il m'a semblé nécessaire d'interroger préalablement Monsieur Jean-Yves LE DRIAN, Ministre de la Défense, par une question écrite publiée au Journal Officiel que je vous prie de bien vouloir trouver ci-jointe.

Bien entendu, je ne manquerai pas de vous tenir informée de la réponse qui y sera apportée et nous pourrons dès lors examiner ensemble la suite qu'il conviendra d'y réserver en fonction des éléments qui nous seront communiqués.

Restant à votre écoute, je vous prie de croire, Madame, à l'assurance de ma considération distinguée.

Thierry LAZARO

